

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 28 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Françoise BALLESTER à Arlette BUZARE  
Patrice JACQUEMINOT à Franck DUVAL  
Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC  
Laëtitia MELOIS à Christian GUEGUEN  
Estelle MORIO à Bernard BASTIER  
Lucien MONNERIE à Marylise FOIDART  
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Novembre 2023
Date de l'affichage	22 Novembre 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

**2023 102      Servitudes de passage de réseaux sur la parcelle CW 282**

Rapporteur : C. Guéguen

La parcelle CW 282 est une bande de terrain de 136 m<sup>2</sup> (2,20 m en moyenne x 61 m) qui traverse la parcelle qui sépare le Village Club Belambra « Beg er Lenn » au nord, du Belambra Club « Guidel Océan » (autrefois les gîtes du VVF), au sud.

Elle permet aux habitants du Hameau des Mégalithes, de rejoindre directement la mer. L'accès est fermé à clé de leur côté.

Dans le cadre de la vente par la SNC IMMOBRA (filiale du groupe Belambra) du site « Guidel Océan » au syndicat des copropriétaires de la Résidence Océan, 4 servitudes doivent être constituées puisque les sites de « Guidel Océan » et « Beg er Lenn » seront interdépendants du point de vue des différents réseaux (eau potable, eaux usées, électricité et télécom).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 14 novembre 2023 ;

VU la servitude de passage des réseaux AEP (eau potable) sur la parcelle CW 282 au profit des parcelles CW 295, 296 et 288 ;

VU la servitude de passage des réseaux ÉLECTRIQUES sur la parcelle CW 282 au profit de la parcelle CW 304 ;

VU la servitude de passage des réseaux EU (eaux usées) sur la parcelle CW 282 au profit des parcelles CW 295, 296 et 288 ;

VU la servitude de passage des réseaux TELECOM sur la parcelle CW 282 au profit des parcelles CW 295, 296 et 288 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces 4 servitudes de passages de réseaux sur la parcelle CW 282 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et tout document se rapportant à ces servitudes sur la parcelle CW 282 ;

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 29 Novembre 2023  
Le Maire,  
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.